

L'ACTION DU MOIS**Un prix spécial santé prévention**

Afin de récompenser des entreprises qui ont su aller au-delà du document unique, un prix spécial a été créé. Pascal Montilly, directeur régional Grand Ouest et membre du jury pour l'OPPBTP, détaille cette initiative.

Dans quel cadre le prix spécial santé prévention a-t-il été créé ?

Pascal Montilly. Depuis 2009, la Capeb, l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (Iris-ST) et l'OPPBTP ont déployé l'Action DU (document unique). Cette démarche se déroule en trois étapes : l'accompagnement des artisans dans une première évaluation des risques sur leurs chantiers ou leur atelier (voir notre dossier page 14), la formation à la méthode d'évaluation des risques et à l'utilisation du logiciel Maeva-Métier pour l'élaboration de leur DU, et enfin l'aide à la finalisation du DU et à l'élaboration d'un plan d'action. Près de deux mille artisans, adhérents de la Capeb, ont déjà participé à la démarche.

En quoi consiste ce prix ?

P. M. Nous avons souhaité récompenser des entreprises issues du vivier Action DU pour leurs actions simples et efficaces en faveur de la prévention des risques. Cette démarche peut se traduire par une intervention d'ordre technique comme la mise au point d'un matériel ou l'adaptation d'un matériel existant, d'ordre formation comme la sensibilisation de ses salariés ou encore d'ordre organisationnel. Les lauréats se voient alors attribuer



L'entreprise de chauffage électricité Bouin a reçu le **1^{er} prix : « Grand gagnant »**

par l'OPPBTP une somme (5 000 € pour le 1^{er} Prix, 3 000 € pour le 2^e et 2 000 € pour le 3^e) destinée exclusivement à l'achat de matériel ou d'équipements intégrés dans une démarche de prévention des risques. Cette somme peut être investie dans des dépenses de formation non obligatoires pour les salariés. Nous avons spécialement distingué une entreprise pour sa démarche en faveur de l'environnement et du développement durable. Les quatre lauréats ont été annoncés le 22 septembre dernier, au cours d'une réunion nationale de la Capeb regroupant l'ensemble des présidents et secrétaires généraux des Capeb de France. Lors d'une cérémonie officielle organisée à Batimat, les entreprises se verront remettre symboliquement par le président de la Capeb, Patrick Liébus, et le secrétaire général de l'OPPBTP, Paul Duphil, les chèques correspondant au montant de la participation de l'OPPBTP à leurs investissements.

Quels ont été vos critères de choix ?

P. M. Nous avons tout d'abord tenu compte du rapport effort fourni et investissement en fonction de la taille de l'entreprise. Ensuite, il fallait que les actions soient effectivement simples et pratiques. Enfin, nous nous sommes attachés à valoriser des actions duplicables. Les solutions que nous avons choisies ont une valeur d'exemple pour les entreprises qui souhaitent agir en faveur de l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AMÉLIE D'HÉROUVILLE

LES LAURÉATS

1^{er} prix : « Grand gagnant ». Entreprise de chauffage électricité Bouin (3 salariés), à Saint-Fraimbault-de-Prières (Mayenne). Organisation et planning, chariots de manutention et coffres roulants disponibles pour les raccords de plomberie, aménagement optimisé des véhicules. (Photo).

2^e prix : « Équipement ». Entreprise de couverture Farineau (7 salariés), à Marpent (Nord). Parc matériel, dispositif d'échafaudage spécifique.

3^e prix : « Démarche, organisation » - Entreprise de menuiserie Boissière (12 salariés), à Saint-Beauzély (Aveyron). Conception d'une machine à commande numérique, investissements, plan de formation.

Reconnaissance spéciale : « Coup de cœur environnement ». Entreprise de peinture Lalanne (27 salariés) à Dax (Landes). Solvants neutres, gestion de l'eau, prévention des risques.